Et ces images atroces, Collard et Marine le Pen ont le droit de les diffuser ?

écrit par Christine Tasin | 27 septembre 2017

Le Code pénal punit de trois ans d’emprisonnement et 75.000 euros d’amende le fait « de diffuser (…) un message à caractère violent, incitant au terrorisme, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine » lorsque ce message est « susceptible d’être vu ou perçu par un mineur ».

Combien de professeurs, jusqu'à présent, ont été traînés au tribunal pour avoir diffusé une oeuvre au programme d'histoire, *Nuit au Brouillard* ? Ces images, de façon évidente, portent gravement atteinte à la dignité humaine ? Et non seulement ces images sont susceptibles d'être vues par un mineur, mais on les présente directement aux mineurs, sur injonction des gouvernements.

Et pourtant, quand Marine Le Pen et Gilbert Collard, pour montrer par l'absurde que le parallèle qui est fait entre l'EI et le FN est monstrueux, ils montrent, de façon très didactique, quelques images des victimes de l'EI, comme Resnais montre dans *Nuit et Brouillard* des images des victimes des nazis.

http://www.europe1.fr/societe/images-dexactions-de-lei-sur-twitter-lassemblee-leve-limmunite-parlementaire-de-gilbert-collard-3447827

Quand vous appelez Marine Le Pen ou Gilbert Collard, vous êtes poursuivi, et vos valeureux collègues du Parlement européen ou de l'Assemblée nationale s'empressent de voter la levée de votre immunité parlementaire.

Le crime de Collard est bien plus grave en effet que celui du député musulman qui a massacré à coups de casque Boris Faure… Pas de demande d'immunité parlementaire pourtant , au contraire il a été récompensé avecun poste à la commission de défense !

Par ailleurs, quel procureur à osé poursuivre les députés du FN pour « incitation au terrorisme » ? Qui a osé accepter et instruire la plainte ?

De qui venait la plainte ? D'un délateur professionnel de la LDH ou de la LICRA ? Du parquet ?

Et quid de ceux qui ont voté la loi rappelée ci-dessus ?

Il est évident que la loi n’a été votée que pour éviter que les Français n’aient sous les yeux les horreurs de l’EI et donc de l’islam. Point barre. Le reste n’est que littérature. Cet épisode est une preuve de plus que nous vivons en dictature, en dictature islamique.

Quant au deux poids deux mesures, ce dessin de Tcho dit tout. Il fait suite à la publication de la photo d’Aylan, que le monde entier a vu, et à l’absence de photos de la gamine de 13 ans, décapitée par les islamistes, mais non publiée (incitation à rejoindre Daesh, sûrement…).

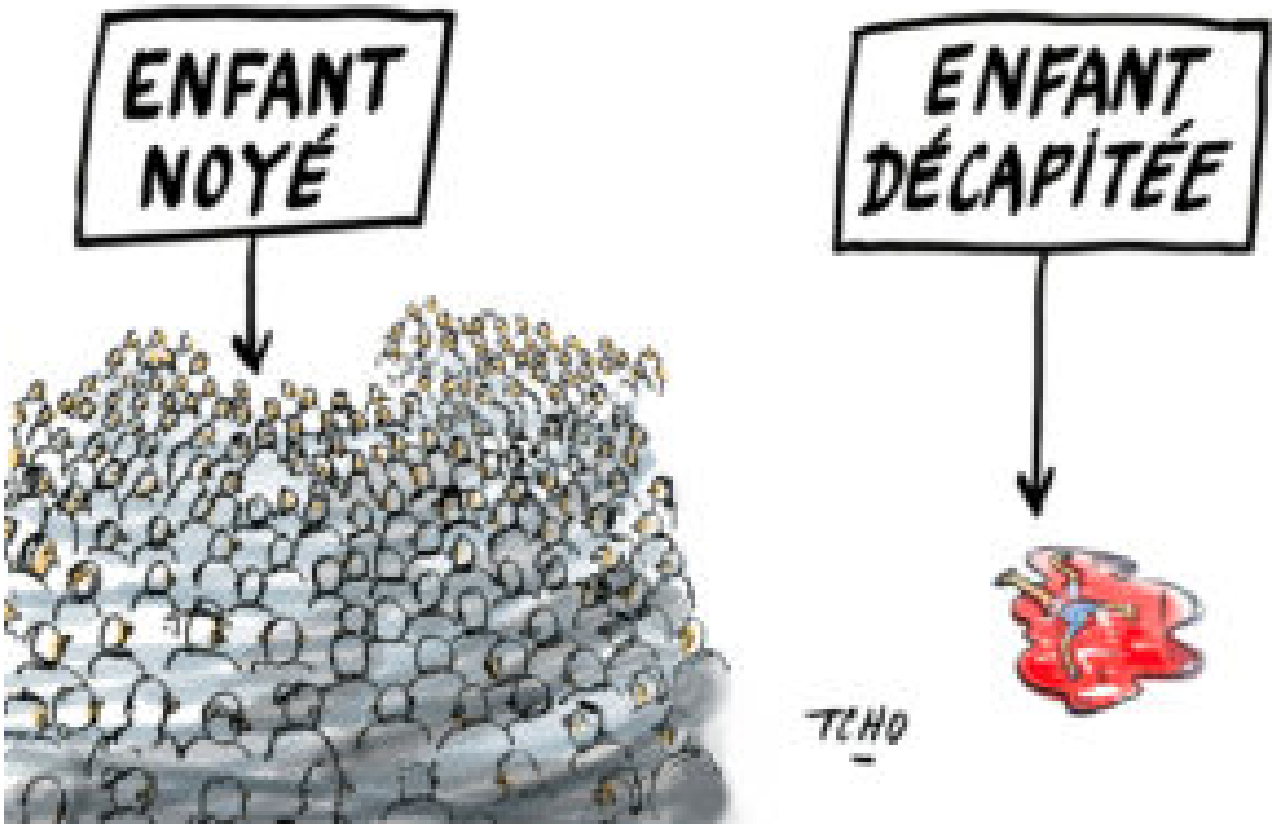

En attendant, il se pourrait que la 17ème Chambre fût pleine pour écouter Collard pulvériser ses accusateurs…

En complément :

http://ripostelaique.com/solidarite-avec-gilbert-collard-victime-de-la-censure-des-deputes-islamo-collabos.html